sensations de douleur et de nouveau celle de Ophélie et de la douce reine d'Hamlet. Il nous raconte les malheurs de la princesse Caroline-Mathilde enfermée dans une chambre du château de Kronborg, dans Sirènède, le favori de Christian VII, il nous conduit dans les sombres casemates où se tient le vieil Oeter, lesquels qui vivile le royaume du Danemark, enfin devant le tombeau d'Hamlet dans un site ravissant d'où l'on aperçoit la silhouette fantastique du château de Kronborg, par derrière le Sund et à l'horizon les côtes de Suède qui ne sont éloignées que de deux kilomètres.

La conférence de M. Paillot a été, à plusieurs reprises, interrompue par les applaudissements de la nombreuse assistance qui se pressait dans la coquette salle de la Société de Géographie. Toutes nos félicitations à l'intrépide excursionniste qui est en même temps, comme on sait, un savant distingué, souhaitons qu'il nous fasse part, le plus souvent possible, de ses impressions de voyage.

Pour Madagascar

Le départ des volontaires du 43e de ligne et du 16e bataillon de chasseurs à pied pour l'expédition de Madagascar a eu lieu hier matin.

Le 43e a fourni 13 hommes et le 16e bataillon 12, tous simples soldats ; les enrôlements des grades n'ont pas été acceptés même avec abandon de leur grade.

Cette mesure a été prise pour éviter la diminution des cadres.

Les volontaires ont quitté leurs casernes respectives vers 7 heures et demie, en tenue de campagne, sac d'ordonnance et fusil Lebel.

Ils se sont réunis sur le quai d'embarquement, où, à 8 heures et demie, la musique du 43e, de nombreux officiers de ce régiment, colonel en tête et tous les officiers du 16e bataillon d'infanterie accompagnaient.

A 8 heures et demie, le train est formé et les volontaires, avec leurs officiers prodiguant de chaleureuses poignées de main prennent place dans le wagon-salon qui leur est réservé, pendant que le marche de *Sambre et Meuse*, le chant de départ et Bizeret se mêlent aux acclamations d'un public sympathique et enthousiaste qui crie : Vive l'armée ! Les officiers restent leurs kepis et les saluent répondent en poussant les cris de : Vive la France ! Vive la France !

Pour une délicate attention, la fanfare du 16e bataillon, clairons et tambours mêlés sur le quai de la Rives ont donné et battu aux champs au passage du train qui emportait vers d'autres cieux nos braves troupiers.

Si l'homme du 43e régiment de ligne est quitté Avray, hier jeudi, à destination d'Alfi, où ils seront incorporés pour Madagascar.

LE NORD

Ascq. — Hier, vers 11 heures 1/2 du matin, le sous-brigadier Dewambrechines et le brigadier Thomas de la brigade d'Ascq, ont arrêté, sur la route de Tourcoing à Lille, un cheval emporté attelé à une voiture. Le propriétaire de la voiture est M. Lefebvre, de Roubaix.

Le sous-brigadier Dewambrechines est déjà titulaire d'une mention honorable et d'une médaille de bronze décernée le Pour s. le 26 juillet 1899, par la Société protectrice des animaux.

VALENCIENNES

Accident mortel à Denain

Hier, à quatre heures, M. Louis Lussier, 64 ans, était occupé à jeter des scorie en le long du chemin de fer des Forges et Haut-Fourneaux, lorsqu'une machine en refoulant lui coupa les deux jambes. Il est mort une heure après.

CAMBRAI

UN DRAME à la CITADELLE

Jeudi matin, à huit heures, le caporal de garde à la Citadelle, se rendait, avec un homme de service, à la prison afin de la faire nettoyer.

Il avait à peine ouvert la porte que le nommé Joseph Desprez, soldat de 2e classe, qui attendait à la prison le moment d'être envoyé devant le Conseil de guerre du 1er corps d'armée, pour désertion, se précipitait vers lui, l'écartait, d'une bourrade et s'enfuyait vers le rempart.

Le caporal courut vers le prisonnier et se le rejoignit qu'au moment où celui-ci ayant franchi la plongée du parapet se précipitait dans le vide.

Peu s'en fallit que les deux hommes ne roulassent dans le fossé.

Desprez alla s'abîmer sur la neige durde, d'une hauteur de 20 mètres environ.

On courut le relever et on le transporta à l'infirmerie. Le chirurgien-major le fit envoyer d'urgence à l'hôpital militaire, où le malheureux soldat est mort en arrivant.

PAS-DE-CALAIS

Accident mortel à Berguette

Jeudi, vers 6 heures du matin, à la station de Berguette, un conducteur du dépôt d'Hazebrouck, Léon Hequet, 45 ans, travaillant aux voies pour aller prendre son service, quand il fut tamponné par le train rapide de marchandises 4008 allant de Paris-Lachapelle à Dunkerque, et complètement broyé. Hequet laisse une veuve et deux jeunes orphelins.

CALAIS

MORT DE FROID

Horrible agonie

Lundi dernier vers cinq heures, M. Desombre-Louis, âgé de 72 ans, ex-agent de douanes, domicilié au service de M. Renaut Jules, cultivateur à Marck, hameau du Fort-Vert, quittait la ferme de son patron, où il était employé depuis quatre ans pour se rendre à 1.500 mètres environ de là, y chercher son linge et du tabac.

La soirée s'écoula sans qu'on le revit.

Ne le voyant pas revenir, M. Renaut crut qu'en raison du mauvais temps son domestique s'était resté à coucher quelque part.

Il n'en était malheureusement rien.

En effet, mardi matin vers 7 heures, le malheureux Desombre fut trouvé couché, la face contre terre, dans la neige, sur l'un des bas côtés du chemin communal qui conduit à la ferme Renaut, à environ quatre cents mètres de la dite ferme.

Le pauvre homme avait cessé de vivre.

Le médecin de Marck, immédiatement appelé, a constaté que M. Desombre avait succombé aux suites d'une congestion causée par le froid.

Son agonie avait dû être terrible, car, sur la route, on a remarqué qu'avant d'arriver à l'endroit où il devait se retrouver, le malheureux s'était traîné sur les genoux pendant un parcours de plus de cent cinquante mètres !

Après les constatations d'usage, effectuées par le gendarmerie de Calais, le cadavre de M. Desombre a été transporté à la ferme Renaut, en attendant l'arrivée de la famille du défunt qui a été avertie.

L'AFFAIRE DONNAY

L'accusation de triple assassinat

devant la Cour d'Assises d'Anvers

AUDIENCE DU 31 JANVIER

Suite du réquisitoire

M. Lavocat général expose les manœuvres et les mensonges auxquels l'accusée a eu recours pour présumer tous ceux qui l'entouraient.

Il montre empruntant successivement de l'argent à tous les membres de sa famille, à Georges Bède, à Jacques Van den Kerchove, à Mme Johnson-Lubrina, et à Georges Abley.

Pour déterminer son beau-frère à lui confier toute sa petite fortune, 20.000 francs environ, elle lui raconte qu'elle est sur le point d'être ruinée par un huissier insistant.

A-t-elle assez exploité l'affection de Mme Johnson-Lubrina ? Elle l'a, elle, obtenu, elle a emprunt sur emprunt, puis elle la détermina à lui donner son blanc-seing dont elle abuse odieusement.

Elle n'épargne pas davantage les fils d'Alfred, qu'elle jit arriver au tribunal. A la mémoire de Georges, sous prétexte de payer quelques petites dettes de jeunesse qu'il ne le dossier le prouve — s'élève en somme à 9.270 fr., elle lui fait contracter deux emprunts, 24.000 fr. au total dont elle garde pour elle, presque totalité. C'est à peine si, elle envoie mille francs au père, à Paris, pour le faire taire.

Les tentatives de chantage

Lorsque Lionel Abley meurt accidentellement et les livres à l'âge et son frère Georges et les familles d'une tentative de chantage échouée. Des lettres anonymes le tir sont adressées, qui les menaient d'une scandale s'il ne versait pas une somme de 25.000 fr.

N'ayant pas réussi à faire chanter Mme Meakens et Georges Abley, l'accusée emprunte de l'argent sous divers prétextes au général Van der Sanissen, à Mlles Fabry et Jacques, Jonissen, et à vingt autres personnes. Elle en demande à bien d'autres qui refusent d'en donner.

Et sous quels prétextes ? Une nuit elle dit que son frère Alfred a commis ce faux, aux autres, que son beau-frère Léon Joniaux a fait des paiements à faux, Alfred lui ayant confié des certains à son nom qu'il a forbalé à l'honneur, Mme Léon Joniaux dans cet encore en vie, elle doit rien sous peine de la ruiner et de dresser devant elle pour confondre ses imposteurs.

Les ressources du ménage

Quelles étaient les ressources du ménage Joniaux ? Le mari, employé, chef des ateliers de chaussures, gagnait, de son propre aveu, 11.000 fr. par an.

L'accusée y ajoute 3000 francs de ressources extraordinaires, lesquelles ? Elle allègue d'abord les expériences de M. Joniaux. Or il n'en a jamais fait qu'un et comme il ne fait pas encore dépouillé, rapport il n'a pas touché d'honoraires (Rires). Elle parle ensuite de consultations jurisé très dont on ne retrouve pas de traces. Il n'y a donc comme ressources que les appointements du mari, car aucun des deux époux, Joniaux, Donnay, ne vivent-ils ? Comme des bourgeois aisés. Ils dépensent bon an mal an 20.000 francs de l'avoir mêmes d'un demain à dîners, de donnent à dîner, ils fréquentent les bals, les théâtres, ils voyagent.

Naturellement, il fa trouver les ressources qui manquent. L'accusée emprunte de l'argent à tort et à travers, elle triche au jeu.

A la fin de 1899, les 4 les du ménage Joniaux s'élèvent à 120.000 fr., sans compter 150.000 fr. que M. Joniaux doit à sa mère. Le chiffre de 122 mille francs représente les dettes connues, mais il en est d'autres que l'assurance de Léonie a servi à payer et que nous ne connaissons pas, les neuriers qui ont été destinées aux dettes de jeu et à faire connître. Au moment où l'accusée vole 122 mille fr., ses détresses sont telles qu'elle engage une mèche de Thomas de Mont-de-Piété pour 35 francs.

Voilà où en est réduite la grande dame qui brillait dans toutes les fêtes d'Anvers, et pourtant il lui faut de l'argent à tout prix.

Le premier pas dans le crime

Jeanne Faber vient d'être fiancée. Elle va rentrer dans une famille riche où sa mère trouvera une belle-mère qui ne la laissera pas manquer. Où trouver l'argent nécessaire ? Mme Joniaux mère est dans une situation telle que son frère a dû venir à son aide. Meakens a tant donné que qu'il doit se montrer désormais parcimonieuse, Il est inutile de s'adresser à Mme Faber mère. M. Van den Kerchove lui a prêté et ne veut plus rien donner. A qui donc ne peut rien pour elle. C'est alors que l'accusée conçoit un crime.

Au mois de janvier 1892, elle emprunte 2.000 fr. à Mme Gustave Frost, qu'elle promet de détromper au mois. Elle lui dit qu'elle a de quoi payer les primes de l'assurance de Léonie, assurance qu'elle contracte aussitôt. Elle emprunte à la même personne 4 fr. le mois du 500 fr. qu'elle promet de lui rendre en mars. En même temps, elle écrit à des crédiers les plus intransigents qu'elle ne pourra de la payer en mars, lorsque les fermages seront rentrés.

Jeanne Faber devait atteindre sa majorité en février ; elle devait toucher de la rente, d'ailleurs entre ces deux dates que le crime doit se commettre et que les 40.000 francs de la « Nationale » et les 20.000 fr. de la « Bâloise » doivent être touchés. La double assurance se négocie dans le plus grand secret. A Paris, à Londres, à Berlin, l'accusée qui conduit seule les négociations, Elle choisit les combinaisons qui lui permettent de payer les primes les plus réduites.

La dette sacrée

L'accusée prétend que l'assurance a été conclue pour payer une dette sacrée de sa mère. Prétexte vain et invraisemblable. M. Mme veuve Abley avait un secret à confier, c'est tout à Léonie, la simplette, qu'elle se fit adresser, mais à vous, la forte tête de la famille, ou à notre frère Charles, ce brave et loyal officier qui a soutenu dignement l'honneur de son nom et qui aurait pu payer cette lettre, car il est riche et sans enfants.

Emilie Abley qui prétendait connaître la nature de la dette sacrée, a refusé de la révéler. Elle a refusé de prêter serment, bien qu'on ait, pour la lui faire, allégué de la liberté de sa sœur. La dette sacrée, en effet, est une invention de celle-ci. Le but de l'assurance est donc continué le motif pour lequel l'accusée prétend avoir payé les primes ne l'est pas moins. Elle prétend en avoir assumé la charge à la place de sa sœur, parce que sa sœur renonçait à une pension de 200 francs par mois qu'elle leur faisait, depuis 1874.

Dans le ballot de correspondances de l'accusée avec son sœur, il n'est pas dit un mot de cette pension. Les autres membres de la famille ignorent l'existence.

Vous produisez à l'appui de vos dires un acte de renonciation signé par vos sœurs mais les experts affirment que la signature de Léonie est fausse et il se trouve que le papier de ces pièces est identique à celui des lettres anonymes.

Vous avez remis ce document au commissaire de police Vandermeulen, le lendemain de jour où vous convoquiez Emilie Abley, et Hortense Bète chez le patissier Lucas, à la gare du Nord, à Bruxelles.

Vous avez demandé de quel écrire chez Lucas et la prier à en tête de la maison ne vous convient pas ? Vous avez préféré la demi-feuille de la lettre par laquelle vous vous convoquiez Emilie au rendez-vous et qu'elle avait en poche.

C'est sur cette lettre que vous a été, sous vous dictée, le texte de la fausse renonciation. Le modèle du testament d'Emilie n'est pas plus probant. Cette acte Elle a essayé d'opérer justice et de justifier la dette sacrée pour sauver sa sœur. On ne s'avait lui en vouloir pour ses deux mensonges : mais le vrai crime de faux et l'invraisemblance des affirmations de Emilie démontrée.

L'assurance n'est-il d'autre but que de fournir à l'accusée l'argent dont elle avait un pressant besoin. Léonie vivait à Anvers ; mais elle ne pouvait mourir avant que quelque jeune, bénéficiaire de l'assurance soit majeure, ce qui arrivera en février, alors quel le conseil de famille devrait intervenir.

Le premier poison

Léonie devient malade, les médecins qui la soignent ne la croient pas en danger, mais l'accusée affirme à sa servante qu'elle est perdue. Déjà elle se préoccupe de régler ses funérailles. Le décès de la malade a approuvé le docteur Rouffe autant que le docteur Philippe. Ils ne se l'expliquent pas. C'est que Léonie a été empoisonnée.

L'accusée qui la soignait lui a servi la terrible morphine dans les breuvages de lait coupé d'eau qui lui étaient seuls permis, et elle lui a administré des livraisons à la morphine que le docteur Rouffe avait prescrites. Où l'était-elle procuré cette morphine ? Chez le pharmacien Lamarre, qui prétend que l'accusée Donnay, Jeanne, lui a demandé de la morphine. Mme Donnay, dont le mari est pharmacien, Mme Donnay, dont laquelle l'accusée a payé que quelle de 500 fr. à ce propriétaire.

Le pharmacien ne se souvient de ce commerce de la « Morphinomane » et ne sait, après les 30.000 fr. de la « Bâloise » et la « Nationale » ne lui ait pas été des sommes fortunées comme notre chercheur ses et vous préparez le mariage de Jeanne Faber. Cette année vous prépare Jeanne Faber, c'est-à-dire une somme égale à la pension de cette sœur.

L'empoisonnement de Vandenkerckove

L'avocat examine les dépenses et les pertes de Donnay et la mettre en lumière, l'accusée demeure inextricable à la fin de 1892. Elle en arrive à empoisonner son oncle avec de l'atropine.

Le congestion par maladie est donc deux fois immotivée.

Ce poison qui a tué Vandenkerckove, l'accusée en a fait-elle l'aveu ? Vous avez acheté deux tubes d'atropine en février dernier. Il vous est impossible de donner le motif, si bien l'a achetée 1892, elle en achète 8 centigrammes, c'est-à-dire 8 centimètres cubes, ce qui lui suffirait à tuer 80 personnes.

Qu'est-ce que c'est que l'atropine ? C'est un alcoloïde à effet si terrible quant il est assimilé par voie sous-cutanée, qu'on l'emploie pour tuer les rats. Un homme, (*Procès de sémiologie de Charpus*). Des consultes distingués n'ose pas se mettre de cela l'employer en fin.

Eh bien, tous les matins, tous les jours que Dieu donne, cette femme se lève, s'en crève, s'en sert à ce terrible poison.

Voyez vous cette femme qui était toute la journée et qui se comptait à de vivre de la vie ?

Elle est morte, elle a été empoisonnée de l'accusée un poison aussi terrible, quand je vois Vandenkerckove tomber insensiblement, quand je vous trouve sans l'invraisemblable que donner la seule pour laquelle ce poison est en votre possession, ne puis-je pas dire qu'il y a là la preuve certaine de votre culpabilité ?

Sans doute, elle a acheté par la suite encore de l'atropine : calcul de femme habile, ruse d'empoisonneuse !

Maintenant, où, comment a-t-elle versé à Vandenkerckove le poison qui l'a tué, mort ? Nous ne savons bien des fiaires d'empoisonnement, le jury a condamné sans que l'accusée ait été vue administrant le poison à la victime.

Je ne pourrais pas vous dire dans quelle chose comment le poison a été versé, que nous ignorons en quel lieu, en quel moment. Je ne le sais pas.

Vous avez vu ici, à la barre, l'accusée répondre aux questions du président, Dodo, prudente, calculatrice, toujours maîtresse d'elle-même.

Une seule fois, quand M. le président lui a demandé : « qui a servi le café ? » la réponse s'est prononcée : « La servante, nulle autre que la servante », s'est elle écrire. Une autre fois, quand le président lui a demandé si on avait administré le lavement à Vandenkerckove, elle s'est encore écrié — trop vite — « Oui ! » Je vois là la preuve irréfutable qu'elle a versé le poison dans le café et qu'ensuite elle lui a administré un lavement.

Vandenkerckove est mort : Mme Joniaux s'écrie que tout de suite de faire disparaître les vêtements, linos et il-ari Joniaux s'écrient à Gand pour faire un nouveau costume dans le testament de son oncle. « Il faut faire des conditions extraordinaires, c'est qu'ils se croyaient les héritiers du vieux Vandenkerckove, et que le testament a le porte l'enfant de celui qui venait de mourir.

Le testament du défunt trompant les espérances de l'accusée, celle-ci se livre à une série d'opérations frauduleuses que l'avocat général rappelle en détail.

L'empoisonnement d'Alfred Ablay

M. Servais absorbe l'affaire Ablay.

Le frère de l'accusée avait commis des fautes de jeunesse, il ne s'était pas déshonoré. Sa sœur cependant lui impute odieusement des détournements, des faux, des ruptures pour obtenir des prêts d'argent de ses amis.

Elle fait enfin venir Alfred à Anvers et elle contracte en sa faveur une assurance de 100000 fr.

L'avocat général cont nue :

Alfred a été excessivement bien portant jusqu'au jour où il est assuré. De nombreux témoins le déclarent. Il a 30 ans. Il a 31 ans, il a 32 ans, il a le 28 février Alfred a ressenti un premier malaise. Le 4 mars, il a chez M. Courouble et le prévient qu'il a des douleurs à l'estomac. Il éprouve des envies de vomir, des achats de morphine commencent dès le jour où la signature de la police a été certaine. Mais ce n'est le mois, le 16 centigrammes chez différents pharmaciens. Le 5 mars, l'accusée conduit son frère à Bruxelles.

Je voudrais, pour cinq minutes, toucher l'éloquence du premier de mes contradicteurs pour vous montrer l'incertaine qu'il y a pour le ministère public lui fait faire chez le docteur Max. C'est le guide dans le mal ! Il fallait qu'elle pût prévoir que Alfred ira chez le docteur Max. Max avait visité Alfred la veille des mort : le jdis à la veille, car en le conduisant chez le docteur, elle se mettait qu'il ne serait le lendemain.

Le docteur Max est un ami de la famille ; Fidèle au lui viendra laquelle cette femme est en train d'empoisonner. Thomas qui l'accompagne. Et bien, cette visite chez le docteur Max se retourne aujourd'hui contre l'accusée. Alfred lui a parlé abdominal, des douleurs d'estomac, d'envies de vomir, d'envies de vomir, de malaise de cœur. Le dr Max lui prescrit une bouteille d'élixir (Gros) désormais, l'accusée a le médicament dans lequel elle pourra verser le poison. Le frère et la sœur reviennent à Anvers ; elle affirme que c'est Alfred qui a, dans le salle à manger, débouché la bouteille d'élixir (Gros) : elle a menti sur ce point. Elle l'a répété dix fois et fait affirmer par des témoins. pourquoi ? C'est dans cette insistance que je vois la preuve de culpabilité. Pourquoi aussi la vérité dans le verre d'élixir qui contenait le poison ? Voilà pourquoi la bouteille d'élixir a été retrouvée intégralement dans la chambre d'Alfred.

Alfred une fois mort, elle écrit à Dereine de nombreuses lettres pour obtenir que Marie Rogues quitte Paris et lui rende les papiers et les lettres d'Alfred. Pourquoi ? C'est que nous y aurions la l'histoire vraie de l'assurance.

Mais revenons à la morphine. Le 7 mars, il ne reste rien des 136 centigrammes de morphine qu'elle a achetée pendant le mois précédent.

Le rapport général explique les nombreuses altérations des ordonnances de médecins pratiquées par l'accusée.

L'honorable organe du ministère public lui fait faire une série de double hypothèses suivant laquelle Alfred Ablay se serait empoisonné, volontairement ou accidentellement.

Tous les amis d'Alfred, ses maîtresses, qui devrait bien le connaître qui qu'elle vivait avec, lui affirment qu'il n'avait pas de morphine. Trois personnes seulement lui fait des déclarations en sens contraire.

C'est d'abord un sieur de Reine qui s'est acquitté après de Mlle Dodo, Dodo, de l'achat de la bouteille dont l'un il chargé l'accusée. De Reine dit lui avait vu prendre un morceau de sucre trempé de laudanum.

C'est ensuite l'ex-sous-lieutenant Cous, qui a quitté l'armée au moment où il faisait objet d'une poursuite pour de dettes en non activité, par mesure de rigueur, pour manque d'ordre, absence de dignité, de loyauté et esprit d'indiscipline.

Alfred tenait note de ses moindres dépenses sur un carnet qu'il a gardé soigneusement. Il n'y relève aucun de ces achats. Il est donc certain qu'il n'en a consommé pas. Est-il absorbé accidentellement de la morphine ? Est-il empoisonné volontairement ?

Il a parfois menacé les siens d'en finir avec eux-mêmes, mais il a toujours été un vaudevillisse pour obtenir de l'argent. Et lorsqu'il lui est arrivé de faire part de cet à menace à un ami, celui-ci qui lui a répondu : « Tu ferais bien mieux de t'en tenir ! » Il a répondu : « Tu ferais bien mieux de t'en tenir ! » Tu ferais bien mieux de m'affreuant pas ». Et c'est elle qui osersit soutenir qu'il s'est suicidé, elle qui prétend que c'est lui qui a voulu s'essayer.

Vous-ce prétendre, en son nom, qu'il s'est suicidé ce homme qui venait de se faire assurer sur la vie, qui venait d'obtenir la promesse d'une pension alimentaire de son frère, qui était sûr d'obtenir la place que M. Julien lui avait promise ? C'est impossible.

L'honorable avocat général déclare qu'il a fini. Les traces est et clair. Il est impossible qu'il n'est pas douteux que le jury ne réponde affirmativement à toutes les questions qui lui seront posées.

Pendant la péroraison de M. Servais, Mme Joniaux pleure à chaudes larmes. Il est 3 h. 3/4 lorsque le président accorde la parole à la défense.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 31 janvier

Présidence de M. Martin vice-président.
Ministère public, M. Bachon.

LILLE

Pour un pot de confiture. — Le 26 janvier, vers 8 heures et demie du soir, deux agents de la sûreté qui surveillaient les abords de la gare, aperçurent deux individus aux allures suspectes dont l'un portait sous le bras un énorme pot.

La mise de ces deux personnes fit penser les agents les soupçonnèrent d'avoir fait un mauvais coup. Ils s'en sont donc à eux, les arrêtèrent et les conduisirent au poste.

Quand M. le commissaire leur demanda la provenance du pot qu'ils portaient et qui contenait 15 kilogrammes, les deux détenus prétendirent les invraisemblables. Prétexte sous lequel ils avaient voulu se faire passer pour des ouvriers dans une épicerie tenue par Mme Desjardin, au numéro 55 bis de la rue des Arts.

Ces deux noms sont Désiré Broehet, 27 ans, et Eugène Evrard, 17 ans, tous deux déjà condamnés.

Le tribunal a condamné le premier à 4 mois de prison et le second à 3 mois de même peine.

Vols de charbon à la gare de Fives. — Célina Brun, ménagère, demeurant à Fives, a été condamnée à deux années de prison pour les vols de charbon qu'elle commettait dans la gare de Fives.

Cet homme reconnaît avoir commis ces larcins mais et n'avoir pas les restituer, il avait offert au directeur de la gare de payer pour dommages et intérêts 5 fr. par mois en payant en outre les intérêts à 5 0/0 jusqu'au jour de sa libération complète.

Le compagnie a refusé cet arrangement et a porté plainte contre lui.

Noël V... a été condamné à 6 mois de prison et 25 fr. d'amende.

ROUBAIX

Querelle entre voisins. — Augustin Du Bidder, âgé d'une trentaine d'années, ouvrier tisseur, avait été condamné par défaut à 2 mois de prison, il y a quelque temps, pour avoir porté des coups à une de ses voisines, Marie Lemaire.

De Bidder faisait opposition à ce jugement.

Voici les faits : le 26 décembre, vers 7 heures, Lambert se préparait à aller coucher quand il prévint un ronflement sur le palier. Elle ouvrait et avait devant la porte de Bidder, de nombreuses ordures. Celui-ci voulut les repousser à son tour, Dès querelle s'ensuit.

Deux témoins déposent d'après lui, Bidder avait frappé Maria Lambert avec un manche à balai, tandis que prétend cette dernière.

D'après l'autre, ce serait en répondant le jeune dont Maria Lambert était le mari, Bidder a frappé Maria Lambert qui aurait reçu des coups de balai.

Le tribunal a maintenu la peine prononcée par défaut contre De Bidder à 1 mois de prison.

Subterfuge. — Le 26 décembre, vers 7 heures, Spriet et Antoine Noël, deux jeunes gens d'une vingtaine d'années qui travaillent, se trouvaient dans un cabaret du quartier de l'Alma, rue du Fonds de Noël et discutaient ensemble.

L'ami de Noël prétendit que Spriet ne connaissait pas de tromp, en reprenant son compte remit à la cabaretière une pièce de cinq centimes qu'il croyait lui avoir donnée.

Noël prenant la défense de son ami, on se disputa et il en résulta des coups échangés entre les deux adversaires. Les choses en sont restées là, Spriet reconduit Noël chez lui.

Mais le lendemain, Spriet a été condamné à 15 jours de prison pour coups, a vu son sursis révoqué et a interjeté appel de ce jugement, après une plaidoirie de Me Dhondt.

Tribunal correctionnel de Boulogne

La catastrophe de Marck

Les lecteurs se souviennent de la terrible catastrophe survenue en gare de Marck, le 6 octobre dernier.

Nous avons donné un son temps sur Marck les affaissements, les cadavres, les blessures, les uniformes bleu-ciel, et autres on certain nombre de militaires revenant de permission.

Cette affaire, qui a été jugée par le tribunal de Marck pour blessures par imprudence, est venue, sur appel-nullité, devant le tribunal correctionnel de Boulogne.

Les détentions des deux trains étaient appelés comme témoins.

Après plaidoirie de Me Bandelocque et après délibération du tribunal le jugement a été remis à vendredi.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Programme des Spectacles et Concerts

Théâtre Deschamps. — Bureaux : 5 h. 1/2. Rideau : 8 heures.

LA VOLEUSE D'ENFANTS

Grand Drame

LA FILLE DU REGIMENT

Opéra-Comique

Grand Cirque Lenza, boulevard Gambetta, rue de Lannoy, Roubaix. — Dimanche, lundi et jeudi à 8 heures 1/2 du soir, soirée extraordinaire, programme entièrement nouveau. — Mardi à 3 heures. Pour la 1re fois en France, 20 chevaux en liberté dans la piste, par M. Alfano (La voir pour le croire).

Pour le premier jour, sans Peur, grande pantomime historique avec deux grands ballets, trente par 90 personnes. Mise en scène de M. Jacques. Tous les écuyers, écuyères, gymnastes, acrobates et clowns prendront part à cet spectacle.

Prix des places, ordinaires.

VILLE DE ROUBAIX

Concert-Matinée du Dimanche 4 Février

PROGRAMME

Première partie

1° La Valse des Roses, par *l'Union des Travailleurs* (Laurent de Rillé) ; 2° Ouverture pour piano, par M. C. Debruyker (Membre) ; 3° Air d'Hamlet, par M. J. Cossé (Amb. Thomas) ; 4° Les Hiboux capitis, par l'Orphéon Guillaume (Le reine de S. ba, par M. H. Dhumeau (Gounod) ; 5° Le Credo du Paysan, par M. G. Haldens (Gouthier).

Deuxième partie

Vivent les France, par l'*Union des Travailleurs* (Monnaies) ; 2° Les Proscrits, par l'*Union des Travailleurs* (Monnaies) ; 3° Pour le Drapeau, Portiri, par MM. P. Grémieux et B. Delsarte (Auber) — Alleluia d'amour, par M. A. Florin (Faure) ; 5° Trio de Guillaume Tell, par MM. Grémieux, V. Verquin, Lodevyck (Rossini — Aubade Mauresque, par l'*Union des Travailleurs*

BOURSE DE PARIS

Du 31 Janvier 1895

Emp. Rus. 1889	101	50	101	50
Rente Russe	102	50	102	50
Turc	21	50	21	50
Hongrie	98	50	98	50
Chemin Russe	107	—	108	—
Ann. Russes 1889	107	—	108	—
Ann. Russes 1894	107	—	108	—
Crédit Lyonnais	1.0	—	1.0	—
Suez	2.0	—	2.0	—
Rio-Tinto	3.0	—	3.0	—
Rio-Tinto nouv.	3.0	—	3.0	—
Ch. Nord Espagne	1.0	—	1.0	—
Ch. Saragosse	1.0	—	1.0	—
Ch. Andalousie	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais nouv.	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1888	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1889	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1893	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1895	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1896	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1897	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1898	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1899	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1900	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1901	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1902	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1903	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1904	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1905	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1906	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1907	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1908	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1909	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1910	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1911	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1912	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1913	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1914	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1915	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1916	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1917	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1918	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1919	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1920	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1921	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1922	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1923	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1924	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1925	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1926	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1927	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1928	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1929	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1930	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1931	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1932	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1933	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1934	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1935	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1936	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1937	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1938	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1939	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1940	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1941	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1942	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1943	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1944	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1945	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1946	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1947	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1948	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1949	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1950	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1951	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1952	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1953	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1954	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1955	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1956	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1957	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1958	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1959	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1960	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1961	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1962	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1963	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1964	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1965	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1966	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1967	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1968	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1969	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1970	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1971	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1972	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1973	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1974	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1975	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1976	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1977	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1978	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1979	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1980	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1981	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1982	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1983	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1984	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1985	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1986	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1987	1.0	—	1.0	—
Ch. Portugais 1988	1.